

ASSOCIATION DIOCESAINE DE NICE
23, Avenue SEVIGNE
06 100 NICE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Monseigneur,
Pères,
Mesdames et Messieurs les administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Diocésaine de Nice relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe de vos comptes annuels.

La note de l'annexe « Faits caractéristiques de l'exercice » en page 24 décrit les conséquences sur les présents comptes annuels des principaux litiges en-cours.

Par ailleurs la note « Règles et méthodes comptables » dans son dernier paragraphe mentionne le changement de méthode lié à l'établissement de l'état des avantages et ressources en provenance de l'étranger.

Pour finir, la note de l'annexe « Engagements » mentionne les engagements donnés ou reçus par votre association et notamment les engagements hors bilan pris vis-à-vis des prêtres aînés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Tout d'abord, nous portons à votre connaissance la note de l'annexe des présents comptes annuels sur les « Règles et Méthodes Comptables » précisant notamment :

- Le périmètre des présents comptes annuels,
- Le traitement comptable des titres de participation,
- Le traitement des legs et successions,
- Et, le traitement comptable des immobilisations.

Dans le cadre de notre appréciation des autres règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association décrites dans l'annexe et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes concernant :

- L'évaluation des engagements hors bilan et la conformité de celui évalué pour les prêtres aînés avec la méthode décrite en annexe des comptes annuels
- L'évaluation des fonds dédiés,
- Le traitement des immobilisations et des amortissements conformément à la législation en vigueur,
- Le traitement comptable des titres de participation,
- L'évaluation des provisions pour risques et charges,
- Et la méthodologie retenue pour la comptabilisation des legs.

Une attention particulière a été portée aux procédures mises en œuvre pour identifier les avantages et ressources en provenance de l'étranger.

De plus, en complément des diligences mises en œuvre pour nous assurer, par sondage, du respect des procédures recommandées par l'Association Diocésaine de Nice dans les paroisses, nous nous sommes assurés de la qualité des documents comptables communiqués par les paroisses et des contrôles mis en œuvre par les services internes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtées dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre

opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux administrateurs

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'Econome Diocésain et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Evêque en collaboration avec votre trésorier et votre économiste diocésain.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

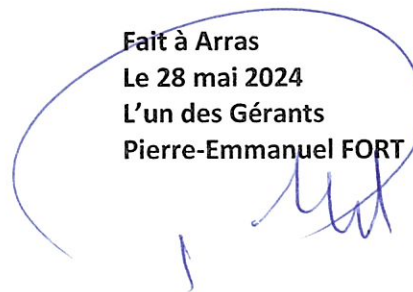
En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants

et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Arras
Le 28 mai 2024
L'un des Gérants
Pierre-Emmanuel FORT



SARL FORT ET ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de DOUAI.

BILAN ACTIF

ASSOCIATION DIOCESAINE DE NICE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au 31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	67 601	59 267	8 334	1 883
Autres	102 931	10 616	92 315	74 766
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	4 690 622	854 507	3 836 115	3 891 699
Constructions	65 298 653	35 747 981	29 550 672	30 204 191
Installations techn., matériel et outil. ind.	1 107 016	872 342	234 674	186 935
Autres	30 272 513	16 931 465	13 341 048	12 351 329
Immobilisations corporelles en cours	2 347 123		2 347 123	1 886 512
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés	4 603 239		4 603 239	423 239
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	9 862 955	2 201 283	7 661 672	7 810 423
Autres titres immobilisés	182 939	182 939		
Prêts	1 075 330	408 200	667 130	651 223
Autres	251 070		251 070	185 935
TOTAL (I)	119 861 992	57 268 600	62 593 392	57 668 134
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	11 391		11 391	11 717
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	441 086	1 180	439 906	375 110
Créances reçues par legs ou donations	2 077 695		2 077 695	600 311
Autres	2 745 047	1 897 164	847 882	1 379 779
Valeurs mobilières de placement	2 737 715		2 737 715	2 644 467
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	15 180 017		15 180 017	12 192 084
Charges constatées d'avance	89 712		89 712	132 382
TOTAL (II)	23 282 662	1 898 344	21 384 318	17 335 849
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	143 144 655	59 166 944	83 977 711	75 003 984

BILAN PASSIF

ASSOCIATION DIOCESAINE DE NICE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	18 116 940	18 116 940
Fonds propres complémentaires	15 868 936	15 868 936
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires	35 324	35 324
Fonds propres complémentaires	4 994 000	4 994 000
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	27 700 318	29 347 955
Excédent ou déficit de l'exercice	3 020 722	-1 647 637
	<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>66 715 518</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	2 899 752	3 121 380
Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	69 836 898
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	4 341 177	1 006 383
Fonds dédiés	1 717 317	1 632 625
	TOTAL (II)	2 639 008
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
	TOTAL (III)	
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	155 101	157 550
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	232 041	235 586
Dettes des legs ou donations	2 339 757	17 167
Dettes fiscales et sociales	1 091 462	918 259
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	223 985	262 023
Autres dettes	1 226 671	892 831
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	14 209	44 661
	TOTAL (IV)	2 528 077
Ecarts de conversion passif		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	75 003 984

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOCIATION DIOCESAINE DE NICE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	170	
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	53 305	62 411
<i>Dont ventes de dons en nature</i>	298	8
Ventes de prestations de service	2 912 753	2 355 496
<i>Dont parrainages</i>	829	9 037
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	25 124	62 088
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	4 806 690	4 645 041
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	4 712 806	416 574
Contributions financières		80
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	879 661	1 358 368
Utilisations des fonds dédiés		168 000
Autres produits	4 141 332	4 164 988
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	17 531 842	13 233 046
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et autres achats	35 645	44 959
Variation de stock	326	96
Autres achats et charges externes	6 136 303	5 914 537
Aides financières	181 530	374 276
Impôts, taxes et versements assimilés	833 407	635 433
Salaires et traitements	4 050 571	3 724 315
Charges sociales	1 660 919	1 500 662
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 237 678	3 219 400
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	84 692	32 095
Autres charges	606 172	474 747
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	16 827 242	15 920 519
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	704 599	-2 687 473
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	3 835	3 909
Autres intérêts et produits assimilés	305 303	110 471
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	309 138	114 381
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	148 751	66 880
Intérêts et charges assimilées	30 573	16 856
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	179 324	83 736
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	129 814	30 645

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOCIATION DIOCESAINE DE NICE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	834 413	-2 656 828
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	980 671	808 073
Sur opérations en capital	1 987 612	765 577
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	2 968 284	1 573 649
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	248 709	138 318
Sur opérations en capital	182 171	109 177
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 810	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	432 690	247 495
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	2 535 594	1 326 154
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	349 285	316 963
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	20 809 263	14 921 076
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	17 788 542	16 568 712
EXCÉDENT OU DÉFICIT	3 020 722	-1 647 637

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION DIOCESAINE DE NICE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 83 977 710.69 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 3 020 721.66 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Sont également mentionnés, les faits caractéristiques d'importance significative intervenus au cours de l'exercice ou de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes par l'organe délibérant.

Litige rue de la Buffa

Le litige concernant l'immeuble sis 52 rue de la Buffa a connu un dénouement par la signature d'un protocole transactionnel le 22/02/2021. L'indemnité transactionnelle qui a été fixée à la somme de 200 000 euros doit être perçue dans les 18 mois du protocole. Aucun montant n'a été perçu sur l'année 2021, sur l'année 2022 ni sur l'année 2023.

La créance n'a pas été provisionnée.

Détournement paroisses

Le détournement d'une paroisse au titre des années antérieurs s'élève à 201 339 euros, somme confirmée par un jugement du tribunal correctionnel du 24/12/2021. L'association diocésaine met en oeuvre le recouvrement de cette créance.

La somme de 4 500 euros a été perçue en 2022 et 5 000 euros en 2023.

Il a été calculé sur le solde de cette créance, soit la somme de 196 899 euros, une provision en appliquant une table de mortalité et en tenant compte des remboursements irréguliers. La provision enregistrée au 31/12/2023 s'élève ainsi à la somme de 115 140 euros.

Fonds SELAM

La somme allouée de 150 000 euros a été versée en dépôt à l'UADF qui répondra aux appels du fonds de dotation pour notre compte. En conséquence, nous détenons une créance sur l'UADF et la charge à payer décidée en 2023 n'est au 31 décembre 2023 pas exécutée.

Ajustements territoriaux

Par le décret canonique du 25 mars 2023, Monseigneur Jean Philippe NAULT a procédé à une modification territoriale de quelques paroisses et doyennés à compter du 1er septembre 2023.

Les modifications sont les suivantes pour les paroisses :

- * La paroisse Saint Vincent de Lérins est scindée en deux paroisses : paroisse Saint Vincent de Lérins et paroisse Saint Hilaire de Lérins
- * Les paroisses Saint Pierre du Brusac et Saint Antoine de Padoue fusionnent en la paroisse Saint Arnoux
- * La paroisse Saint Matthieu est scindée en deux paroisses: paroisse Saint Matthieu et paroisse Sainte Dominique
- * La paroisse Saint Véran Saint Lambert est scindée en deux paroisses: paroisse Saint Véran Saint Lambert et paroisse Sainte Hildegarde de Bigen
- * La paroisse Notre Dame de la Tinée est scindée en deux paroisses: paroisse Saint Etienne et paroisse Saint Sauveur
- * L'église Saint Philippe est rattachée à la paroisse Saint Jérôme
- * La paroisse Saint Ambroise est érigée en paroisse Saint Pierre d'Arène
- * La cathédrale Sainte Réparate n'est plus sanctuaire autonome mais est intégrée à la paroisse Saint Jean XXIII
- * Les Paroisses Saint François de Sales, Saint Pierre de l'Ariane, Notre Dame de Bon Voyage et Notre Dame Auxiliatrice fusionnent en la paroisse Saint Charles de Foucauld

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION DIOCESAINE DE NICE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

L'Association Diocésaine de Nice a été immatriculée au répertoire national des associations le 11 Avril 1924.

L'Association a pour but de subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique sous l'autorité de l'Evêque, en communion avec le Saint-Siège, et conformément à la constitution de l'Eglise catholique.

L'Association inclut au 31/12/2023 :

- La Curie diocésaine qui regroupe les services centraux
- 34 services
- 50 paroisses et sanctuaires

Le service Exorcisme est clôturé en 2023.

Le service Catéchuménat est clôturé en 2023.

Le service Apostolat des laïcs est clôturé en 2023.

Les paroisses et services ainsi compris dans le périmètre sont :

-Pour les paroisses: BIENHEUREUX PAPE JEAN XXIII, NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION, SAINTE FAMILLE, SAINT VINCENT DIACRE, SAINTES MARGUERITE, SAINT LUC, SAINT JEROME, BON PASTEUR, SAINTE MARIE DES ANGES, SAINT PIERRE ET SAINT PAUL, SAINT VINCENT DE PAUL, SAINT PONS, SAINT AMEDEE DE SAVOIE, NOTRE DAME DES RENCONTRES, SAINT ESPRIT, NOTRE DAME DE L'ESPERANCE, NOTRE DAME DE LA ROYA, SAINT ETIENNE DE BEVERA, SAINT ARMENTAIRE, SAINT EUCHER, NOTRE DAME DE LA SAGESSE, SAINT NICOLAS, NOTRE DAME DE VIE, NOTRE DAME DES SOURCES, SAINT JEAN CASSIEN, SAINT HONORAT, NOTRE DAME DES FLEURS, SAINT SEBASTIEN, SAINT BENOIT DES OLIVIERS, SAINT LAURENT, NOTRE DAME DE LA MISERICORDE, NOTRE DAME DU VAR, SAINT JEAN BAPTISTE, SAINT BERNARD DE MENTHON, NOTRE DAME DE FENESTRE, NOTRE DAME DE LAGHET, NOTRE DAME DE VALCLUSE, LE VOEU SAINT JEAN BAPTISTE, SAINT VINCENT DE LERINS, SAINTE HILAIRE DE LERINS, SAINT ARNOUX, SAINT MATTHIEU, SAINT DOMINIQUE, SAINT VERAN SAINT LAMBERT, SAINT HILDEGARDE DE BIGEN, SAINT ETIENNE, SAINT SAUVEUR, SAINT CHARLES DE FOUCAULD, SAINT PIERRE D'ARENE, SANCTUAIRE UTELLE.

Pour les services: POLE JEUNES, SEMINARISTES, LITURGIE ET SACRAMENTELLE, DIALOGUE AVEC LE MONDE, POLE ANNONCE DE LA FOI, MAISON DEVOLUY, PASTORALE SANTE, CENTRE D'ART SACRE, UNITE DES CHRETIENS ET RELATIONS AVEC LE JUDAISME, CATECHESE/CATECHUMENAT, CULTURE, CHAPITRE CATHEDRALE, RELATIONS INTERRELIGIEUSES ET NOUVEAUX COURANTS RELIGIEUX, PASTORALE FAMILIALE, SERVICE SOLIDARITE, MISSION UNIVERSELLE, VOCATIONS, RENOUVEAU CHARISMATIQUE, PASTORALE ETUDIANTS LA BOUGIE, PRTL, PASTORALE DES SECTES, PASTORALE DES

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION DIOCESAINE DE NICE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

MIGRANTS, PASTORALE FUNERAILLES CANNES, PASTORALE FUNERAILLES NICE, PASTORALE SCOLAIRE, PELERINAGES HOSPITALITES, FORMATIONS, DIACONAT, CONSEIL VIE RELIGIEUSE, BIBLIOTHEQUE DIOCESAINE, AUMONERIE DES PRISONS, AUMONERIE PRISON DE GRASSE, ARCHIVES DIOCESAINES, PASTORALE ETUDIANTS SOPHIADEO.

REGLES ET MEHODES COMPTABLES

Legs et successions:

Les biens reçus par donation entre vifs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'entité ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de conditions suspensives. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci. S'il s'agit d'un legs universel, sans héritiers réservataires, la date de comptabilisation sera en général la date d'acceptation du legs par l'organe habilité de l'entité. Pour les autres formes de legs (legs à titre universel ou legs particulier), la date retenue sera la date de demande de délivrance en justice ou la délivrance volontaire.

Les biens reçus ayant la nature de contrat d'assurance-vie sont comptabilisés à la date de réception des fonds.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou donations sont comptabilisés:

- dans le compte "Créances reçues par legs ou donations" pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres
- dans des comptes d'actif par nature pour les biens destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision
- dans le compte "Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés" pour les biens qui sont destinés à être cédés

A la date d'acceptation, les passifs provenant des legs ou donations sont constitués:

- des dettes grevant les biens transférés au bénéficiaire de la donation
- de toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que l'entité s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation. Les dettes sont comptabilisées dans le compte "Dettes des legs ou donations"

L'engagement pris par l'entité au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur fait l'objet d'une provision comptabilisée dans le compte "Provision pour charges sur legs ou donations".

La contrepartie de la comptabilisation des biens, des dettes et des provisions provenant des legs ou donations est:

- en fonds propres sans droit de reprise lorsqu'il existe une stipulation du testateur ou du donateur de renforcer les fonds propres de l'entité
- en produits dans le cas contraire

Lors de la réception des fonds ou du transfert des titres, les legs ou donations portant sur des espèces, des actifs bancaires, des actifs financiers cotés ou des parts ou actions d'OPCVM et assimilés sont comptabilisés dans un compte d'actif selon la nature des biens.

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION DIOCESAINE DE NICE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

La partie des ressources constatées en produits d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif dénommée "Fonds reportés liés aux legs ou donations" avec en contrepartie une charge comptabilisée dans le compte "Reports en fonds reportés".

Ne sont pas concernées les ressources dont la contrepartie est un bien reçu par legs ou donation déjà comptabilisée en immobilisation par nature à la date d'acceptation.

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés, sont inscrits au compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes "Autres charges sur legs ou donations" et "Autres produits sur legs ou donations".

Subventions d'investissements

Conformément au règlement ANC n°2018-06, l'association a opté pour inscrire les subventions d'investissement affectées à un projet défini en fonds propres. Ces fonds sont repris au compte de résultat de façon échelonnée, au rythme des amortissements des biens subventionnés.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par le tiers financeur à des projets définis, qui n'a pas pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les ressources reçues peuvent financer un projet défini ayant soit la nature de charges d'exploitation, soit la nature d'un investissement. Lorsqu'il s'agit d'une immobilisation amortissable, l'association a opté pour ne pas utiliser la possibilité de rapporter en produits les fonds dédiés sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement de l'immobilisation. En d'autres termes, pour une immobilisation amortissable, l'entité continue de passer la reprise du fonds dédié en une fois lors de l'acquisition du bien, et non au fil de l'amortissement du bien.

Etat des avantages et ressources en provenance de l'étranger

Conformément aux dispositions légales et réglementaires de la loi confortant les principes de la République, il a été établi pour la première fois au titre de cet exercice un état des avantages et ressources en provenance de l'étranger.

Cet état a été établi en fonction des éléments en notre possession.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION DIOCESAINE DE NICE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériels et outillages	4 à 10 ans
- Licences et site internet	3 à 5 ans
- Matériel de bureau et inform.	3 à 5 ans
- Matériel de transport	3 à 10 ans

Locaux collectifs et lieux de culte:

- Structures des constructions: 50 ans
- Façades: 33 ans
- Installations générales technique: 20 ans
- Aménagements: 10 ans

Logements:

- Structures des constructions: 80 ans
- Façades: 40 ans
- Installations générales technique: 20 ans
- Aménagements: 15 ans

Une approche par composants a été retenue pour les éléments immobiliers.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

L'Association Diocésaine de Nice dispose de titres de participation au sein de la SCI SAINT ALBERT LE GRAND. En raison de l'absence d'indice de perte de valeurs, ces titres ne font pas l'objet d'une dépréciation à la clôture de l'exercice

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION DIOCESAINE DE NICE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

ASSOCIATION DIOCESAINE DE NICE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	acquisitions
INCORPORK	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	140 865		29 667
CORPORELLES	Terrains		4 669 972		24 500
	Constructions	Sur sol propre	48 592 747		465 500
		Sur sol d'autrui	1 142 383		
		Inst. générales, agencs & aménagts construct.	14 813 574		534 264
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		1 013 682		93 975
		Inst. générales, agencs & aménagts divers (1)			
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	193 217		8 799
		Matériel de bureau & mobilier informatique	2 637 330		155 615
		Emballages récupérables & divers	25 445 346		6 715 157
		Immobilisations corporelles en cours	1 886 512		3 093 526
	Avances et acomptes				
		TOTAL	100 394 763		11 091 336
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		9 862 955		
	Autres titres immobilisés		182 939		
	Prêts et autres immobilisations financières		1 230 758		179 823
		TOTAL	11 276 652		179 823
TOTAL GENERAL			111 812 280		11 300 826
(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			423 239		4 380 000

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

ASSOCIATION DIOCESAINE DE NICE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des	Réévaluation	
			par virt poste	par cessions	immob. fin ex.	légale/Valeur d'origine	
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL					
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			170 532		
CORPORELLES	Terrains			3 850	4 690 622		
	Constructions	Sur sol propre		182 522	48 875 725		
		Sur sol d'autrui				1 142 383	
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.	Inst. gal. agen. amé. cons			67 294	15 280 544	
		Inst. gal. agen. amé. divers (1)	641			1 107 016	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			3 200	198 816	
		Mat. bureau, inform., mobilier			9 268	2 783 677	
		Emb. récupérables & divers			267 243	31 893 260	
	Immobilisations corporelles en cours		2 623 341	9 573	2 347 124		
	Avances et acomptes						
		TOTAL	2 623 982	542 950	108 319 167		
FINANCIERE	Particip. évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations				9 862 955		
	Autres titres immobilisés				182 939		
	Prêts & autres immob. financières			84 182	1 326 399		
		TOTAL		84 182	11 372 293		
		TOTAL GENERAL	2 623 982	627 132	119 861 992		
				200 000	4 603 239		

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

ASSOCIATION DIOCESAINE DE NICE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	64 217	5 667		69 884
TOTAL	64 217	5 667		69 884
Terrains	778 273	76 234		854 507
Constructions	25 747 315	782 178	73 192	26 456 301
Sur sol propre	584 285	95 771		680 056
Sur sol d'autrui	8 012 914	661 503	62 792	8 611 625
Inst. générales agen. aménag.	826 747	45 931	335	872 343
Inst. techniques matériel et outil. industriels	13 086 795	1 345 703	49 893	14 382 605
Inst. générales agencem. amén.	149 339	14 758	3 200	160 897
Autres immobs corporelles	2 265 191	132 045	9 275	2 387 961
Mat. bureau et informatiq., mob.				
Emballages récupérables divers				
TOTAL	51 450 859	3 154 123	198 687	54 406 295
TOTAL GENERAL	51 515 076	3 159 790	198 687	54 476 179

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS	REPRISES	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissement				
Fonds commercial				
Autres immobs incorporelles				
TOTAL				
Terrains				
Constr.				
Sur sol propre				
Sur sol autrui				
Inst. agenc. et amén.				
Inst. techn. mat. et outillage				
A. immo. corp.				
Inst. gales, ag. am div				
Matériel transport				
Mat. bureau mobilier inf.				
Emballages réc. divers				
TOTAL				
Frais d'acquisition de titres de participations				
TOTAL GÉNÉRAL				
Total général non ventilé				

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

ASSOCIATION DIOCESAINE DE NICE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

ASSOCIATION DIOCESAINE DE NICE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. gales agen. aménag. constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Inst. gales agen. aménag. divers				
Autres immobs corporelles				
Matériel de transport				
Mat. bureau et mob. informatique				
Emballages récupérables divers				
Titres mis en équivalence				
Immobs financières				
Titres de participations	2 052 531	148 751		2 201 283
Autres	576 539	14 600		591 139
TOTAL	2 629 070	163 351		2 792 421
Stocks				
Créances				
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GÉNÉRAL	2 629 070	163 351		2 792 421

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

ASSOCIATION DIOCESAINE DE NICE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS

L'Association a constaté une dépréciation sur la créance détenue au profit de l'Association Notre Dame des Miracles pour un montant de 14.600 euros.
Le montant total ainsi déprécié s'élève à la clôture de l'exercice à 408.200 euros.

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

ASSOCIATION DIOCESAINE DE NICE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges					
	TOTAL				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation	2 052 531	148 751		2 201 283
	- autres immobs financières	576 539	14 600		591 139
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation	1 835 055	63 289		1 898 344	
	TOTAL	4 464 125	226 640		4 690 766
	TOTAL GÉNÉRAL	4 464 125	226 640		4 690 766

Dont provisions pour pertes à terminaison

	- d'exploitation	77 889
Dont dotations & reprises	- financières	148 751
	- exceptionnelles	

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

ASSOCIATION DIOCESAINE DE NICE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres NUMEN font l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de la participation de l'association Diocésaine de Nice dans les capitaux propres au 31 mars 2023 de la société NUMEN (Ex CAPEX). A la clôture de l'exercice un complément de provision d'un montant de 148.751,37 euros a été constaté.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Q. P. du capital détenu en %	Résultat dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)				
SCI SAINT ALBERT LE GRAND - -	7 276 000	125 550	99.00	56 998
2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales non reprises en A :				
a. Françaises				
b. Etrangères				
2. Participations non reprises en A :				
a. Dans des sociétés françaises				
b. Dans des sociétés étrangères				

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

ASSOCIATION DIOCESAINE DE NICE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Informations financières (5)	Capital (b)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (b) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (/ / (8)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (/ / (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (/ /	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (/ / (10)	Résultats (benefice ou perte du dernier exercice clos) (/ / (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (/ /
Filiales et participations (1)									
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)									
1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)	7 276 000	68 552	99,00	7 275 990	229 116	567 998	670 998	56 998	
SCI SAINT ALBERT LE GRAND - -									
2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)									

- (1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
 (2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
 (3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
 (4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
 (5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.
 (6) Dans la monnaie locale d'opération.
 (7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.
 (8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
 (9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
 (10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

ASSOCIATION DIOCESAINE DE NICE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)	Brute	Nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avoirs donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (benefice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
-------------	-----------------------------------------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------------------	-------	-------	----------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

Informations financières (5)

Filiales et participations (1)

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Filiales non reprises au § A :
 - a. Filiales françaises
 - b. Filiales étrangères
2. Participations non reprises au § A :
 - a. Dans des sociétés françaises
 - b. Dans des sociétés étrangères

- (1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
- (2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
- (3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
- (4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
- (5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.
- (6) Dans la monnaie locale d'opération.
- (7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.
- (8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
- (9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
- (10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

ASSOCIATION DIOCESAINE DE NICE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ABANDON DE CREANCE

Au 31/12/2009, l'Association diocésaine de Nice a abandonné la dette du sanctuaire de Laghet avec clause de retour à meilleure fortune, pour un montant de 761 000 euros.

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
AC.I.I.F. IMMOBILISE		Créances rattachées à des participations			
		Prêts (1) (2)	1 075 330		1 075 330
		Autres immobilisations financières	1 365		1 365
		Clients douteux ou litigieux			
		Autres créances clients	441 086	441 086	
		Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
		Personnel et comptes rattachés	635	635	
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 373	1 373	
AC.I.I.F. CIRCULANI		Etat & autres coll. publiques			
		Impôts sur les bénéfices			
		Taxe sur la valeur ajoutée			
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers	36 500	36 500	
		Groupe et associés (2)			
		Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	4 916 405	732 805	4 183 600
		Charges constatées d'avance	89 712	89 712	
		TOTAUX	6 562 406	1 302 111	5 260 295
RENOIS	(1)	Montant des			
		- Créances représentatives de titres prêtés			
		- Prêts accordés en cours d'exercice	109 988		
(2)	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	83 318			
(3)	Créances reçues par legs ou donations	2 077 695	2 077 695		

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

ASSOCIATION DIOCESAINE DE NICE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation		89 712
Financières		
Exceptionnelles		
	TOTAL	89 712

PRODUITS À RECEVOIR

	PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		19 784
Créances clients et comptes rattachés		653
Autres créances		1 041 309
Disponibilités		138 539
	TOTAL	1 200 285

TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

ASSOCIATION DIOCESAINE DE NICE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	18 116 940				18 116 940
Fonds propres complémentaires	15 868 936				15 868 936
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds propres statutaires	35 324				35 324
Fonds propres complémentaires	4 994 000				4 994 000
Report à nouveau	29 347 955			1 647 637	27 700 318
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 647 637		3 020 722	-1 647 637	3 020 722
Subventions d'investissement	3 121 380		7 280	228 908	2 899 752
TOTAUX	69 836 898		3 028 001	228 908	72 635 992

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

ASSOCIATION DIOCESAINE DE NICE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

RESSOURCES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice montant global	Reports	Utilisations		Montant global	À la clôture de l'exercice
			Montant global	Dont remboursements		
Vitraux ND des rencontres (217)	27 416				27 416	
Sono Eglise ND des fleurs (235)	5 000				5 000	
Fonds dédiés (230)	5 838				5 838	
Eglise Christ Roi (229)	84 283	84 692			168 975	
Sepulture Villefranche (legs Loutrel)	10 612				10 612	
Sanctuaire ND Utelle (legs Champeaux)	1 493 988				1 493 988	
Legs Maillard ND bon voyage (229)	5 488				5 488	
Chauffage sacré coeur (222)						
TOTAL	1 632 625	84 692			1 717 317	

TABLEAU DES AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER

Conformément aux dispositions légales et réglementaires de la loi confortant les principes de la République, il a été établi pour la première fois au titre de cet exercice un état des avantages et ressources en provenance de l'étranger.

Cet état a été établi en fonction des éléments en notre possession.

Etat du contributeur	Date d'obtention	Personnalité juridique du contributeur	Nature	Avantage et ressource		Montant ou valorisation
				Caractère direct ou indirect	Mode de paiement	
Monaco	31/12/2023	Personne physique	DONS	Direct		6 180.00
Total Monaco						6 180.00
Suisse	31/12/2023	Personne physique	DONS	Direct		44 383.00
Total Suisse						44 383.00
Allemagne	31/12/2023	Personne physique	DONS	Direct		500.00
Total Allemagne						500.00
Belgique	31/12/2023	Personne physique	DONS	Direct		5 000.00
Total Belgique						5 000.00
Italie	31/12/2023	Personne physique	DONS	Direct		210.00
Italie	31/12/2023	Personne morale	DONS	Direct		1 250.00
Total Italie						1 460.00

TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS

ASSOCIATION DIOCESAINE DE NICE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

LEGS, DONATIONS OU ASSURANCES-VIE

Le montant des legs particuliers à percevoir à la clôture de l'exercice qui n'était pas inscrit dans un compte de produit s'élève à 87 581 euros.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ASSOCIATION DIOCESAINE DE NICE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	155 101	155 101		
Fournisseurs & comptes rattachés	232 041	232 041		
Personnel & comptes rattachés	180 368	180 368		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	328 593	328 593		
Etat & Impôts sur les bénéfices	399 947	399 947		
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	182 555	182 555		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés	223 985	223 985		
Groupe & associés (2)	242 623	242 623		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.) (3)	3 323 804	3 323 804		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	14 209	14 209		
TOTAUX	5 283 225	5 283 225		
RENVOIS				
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exer.				
(2) Montant divers emprunts, dett/associés				
(3) Autres dettes reçues par legs ou donations	2 339 757	2 339 757		

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

ASSOCIATION DIOCESAINE DE NICE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	14 209
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	14 209

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 954
Dettes fiscales et sociales	228 146
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	834 047
TOTAL DES CHARGES À PAYER	1 100 148

ENGAGEMENTS

ASSOCIATION DIOCESAINE DE NICE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Les droits des salariés à une indemnité de départ à la retraite sont estimés à la somme de 55 840 euros à la clôture de l'exercice.
Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

SITUATION DES PRÊTRES RETIRÉS

L'Association Diocésaine assure la vie matérielle de ses prêtres incardinés de leur Ordination jusqu'à leur décès y compris à l'issue de leur mission.
Nous estimons que la prise en charge des prêtres jusqu'à leur décès est évaluée à 5 154 788 euros. Cette estimation est évaluée sur la table de mortalité publiée par l'INSEE pour la durée de vie restante après 75 ans basée sur le montant du RSA actualisé.

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
Entretien tombes des prêtres					39 000	39 000
TOTAL (1)					39 000	39 000
	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions						
TOTAL					39 000	39 000

HONORAIRES VERSÉS COMMISSAIRES AUX COMPTES

ASSOCIATION DIOCESAINE DE NICE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMMISSAIRES AUX COMPTES

AEC FORT ET ASSOCIES (ARRAS)

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :		
CABINET AEC FORT	21 000	20 400
TOTAL	21 000	20 400

LES EFFECTIFS

ASSOCIATION DIOCESAINE DE NICE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

LES EFFECTIFS

172 contrats de travail sont en vigueur au 31 décembre 2022.

59 contrats au titre de la Curie Diocésaine et des services centraux

34 contrats affectés directement aux services pastoraux (dont 30 avec lettre de mission et 4 sans lettre de mission affectée aux services pastoraux)

79 contrats pour des salariés exerçant leur activité dans des paroisses (chiffre 2022 en cours de mise à jour).